



J'ai envoyé ce courrier en rar a mon agence que dois-je faire apr

Par **Berry**, le **06/03/2009** à **10:59**

Madame,

Je suis désolé de vous importuner et de vous faire perdre votre temps, avec cette histoire délicate mais importante. Cela dis vous êtes le lien avec ma propriétaire, de ce faite je vous informe que je viens de recevoir un courrier de Juridicia agissant pour le compte de mon propriétaire Monsieur Charles G. Vous trouverez une copie, ou apparemment on me refuse une tonnelle derrière ma location coté cuisine, dans mon jardin privatif , une tonnelle que j'ai achetée en magasin comme telle de 4m sur 3m. Sur cette tonnelle j'avais rajouté des portes fenêtres que depuis, après demande de Madame C(fille), je les ai enlevées en conservant ma tonnelle d'origine comme toute tonnelle.

Au sein de la copropriété, je n'ai eu aucune demande ou reproche de quoi que ce soit dans nos relations bien au contraire.

Maintenant et je remercie d'ailleurs Monsieur Noddjangbé Moutoussamy pour me rappeler de devoir être un bon père de famille a travers le code civil avec l'article 1728 qui me fais rappeler à certaines responsabilités.

Donc par ce courrier et pour vous faire rappeler que j'attends toujours des décisions qui auraient dut être prise à la suite de la visite cet été de l'un des techniciens venant de votre agence, ayant constaté que l'électricité de ma cuisine n'est pas conforme, s'apercevant aussi que le convecteur et l'électricité donnant dans la chambre des mes enfants n'est pas a la masse donc pas conforme et voir dangereux, qu'il a été constaté aussi que m'a porte d'entrée principale n'est pas du tous normalisé, qu'avec la vétusté(je suis locataire depuis 15 ans) les moquettes et certains agréments seraient à revoir par précaution et par sécurité comme le stipule l'article 7 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 .

Alors par cette présente lettre, je vous informe que ma dite extension soi-disant encastré dans les murs n'est qu'une simple tonnelle en bois autoclave posé, et de ce faite et envers mes droits je pense la garder. Par contres je vous demande énergiquement et rapidement de

normaliser ma location ou je serais dans l'obligation en tant que bon père de famille de faire valoir la sécurité de ma famille aux autorités compétentes, quitte à entamer des procédures regrettables. Je reste à votre disposition pour tous rendez-vous.
Je vous prie de croire Madame en mon sincère dévouement.

Par **Berry**, le **12/03/2009** à **06:53**

A la date d'aujourd'hui j'ai reçus par huissier un congé de bail pour reprise, c'est a dire que je dois libérer mon appartement avant le 14 octobrre 2009 date d'anniversaire de 15 ans de location,c'est super avec deux enfants,je me retrouve dans une belle mélasse.
Tous ca par rapport a mon courrier.